

FOR'
TRAIL
DÉVELOPPEMENT

DEVENEZ MÉCÈNES





Dylan Ribeiro sur le point de remporter le trail des forts...

POURQUOI DEVENIR MÉCÈNE DE FOR'TRAIL

Au-delà de l'intérêt personnel que vous pouvez avoir pour la culture, il faut envisager le mécénat SPORTIF comme un partenariat gagnant-gagnant qui peut s'inscrire dans la stratégie de votre entreprise.

Accompagnez un projet

Pour soutenir les nouveaux projets du club, vous pouvez choisir de vous associer à :

- au développement du trail
- au soutien des athlètes
- ainsi qu'à toutes les animations développés par FOR'TRAIL

Valorisez l'image de votre entreprise

Devenir mécène du Team Partenaires FOR'TRAIL, c'est renforcer votre image à la fois auprès de vos clients, de vos partenaires mais également auprès de vos collaborateurs

Le mécénat est en effet un très bon outil de communication tant interne qu'externe, qui permet de sensibiliser vos employés et/ou de les impliquer autour de votre engagement sociétal en faveur du sport.

Enrichissez votre réseau

La team est un lieu unique d'échanges et de rencontres favorables à la construction d'un réseau de partenaires et clients. Lors d'événements exclusivement réservés aux mécènes (visites exclusives, rencontres, événements sportifs...), vous pourrez échanger avec des dirigeants d'entreprise de tous horizons. Profitez également de notre marque exceptionnelle pour organiser vos opérations de communication ou de relations publiques.

BÉNÉFICIEZ D'UN DISPOSITIF FISCAL TRÈS AVANTAGEUX

Par leur mécénat financier, en nature ou de compétences, les membres du Cercle des Mécènes Unterlinden peuvent bénéficier d'importantes déductions fiscales (loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations).

Pour les entreprises

Pour toute action de mécénat, votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires ou de 20.000 €, avec possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants).

Pour les particuliers

La loi permet de bénéficier de 66 % de réduction d'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Montant du don	1000 €	2500 €	5000 €	10000 €	25000 €	50000 €
Réduction fiscal	600 €	1500 €	3000 €	6000 €	15000 €	30000 €
Montant réel pour l'entreprise	400 €	1000 €	2000 €	4000 €	10000 €	20000 €

Les avantages exclusifs réservés aux Mécènes

Dans le but de répondre au mieux aux attentes de votre entreprise, les contreparties offertes par FOR'TRIL sont déterminées d'un commun accord avec vous, en fonction de votre mécénat et dans la limite du cadre légal institué par la loi du 1er août 2003.

Les mécènes bénéficient d'une visibilité exceptionnelle sur les supports de communication de FOR'TRIL (site internet, réseaux sociaux, panneau des mécènes...) et ceux développés pour les projets soutenus (affiches, dossiers de presse, communiqués de presse...).

Ils nous font déjà confiance

